



Mut 70/1979

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin
sur le territoire de la commune de
Pregny-Chambésy

du 12 septembre 1979

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune du 4 mai 1979 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

Il est donné le nom de :

CV58467

- Chemin du Rivage

à l'ancien tronçon de la route de Lausanne entre la Petite et la Grande Perrière.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er janvier 1980.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

D. Haenni